

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC

Séance du 26.03.2024

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

<p>Date de la convocation 19.03.2024</p> <p>Date d'affichage 27.03.2024</p> <p>Objet de la Délibération Etat 1259</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six mars A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de A. BERNARD</p> <p>Présents : ASCARI S. / CHEVAT L. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / R. PELLEGRIN / RIOU J. / BARDINE L / TEILHAS-BALME V.</p> <p>Excusés : BAUDRAND M. / ROBERT G. / GRANDJEAN L</p>
--	--

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu la loi de finances,
Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales,
Ayant entendu l'exposé du Maire,
Après avis favorable de la Commission Finance,

M. le Maire propose de maintenir les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

Article 1

De fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

	Bases	Taux N	Produit N
TFB	650 537	32.33	221 654
TFNB	30 067	35.00	10 990
TH	64 298	10.00	5 840
Total			238 484

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article final

Le maire,
Le receveur municipal,
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,
Alain BERNARD.